

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité afin d'obtenir l'autorisation requise pour le projet d'intégration des trois parcs éoliens de l'appel d'offres A/O 2013-01 au réseau de transport d'Hydro-Québec
(Dossier R-3978-2016)*

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) a déposé, le 22 juillet 2016, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour l'intégration de trois parcs éoliens au réseau de transport (le **Projet**) totalisant 446,25 MW. Le Projet fait suite à l'appel d'offre A/O 2013-01 visant l'achat d'énergie éolienne devant être produite au Québec conformément aux décrets 1149-2013 et 1150-2013 du gouvernement du Québec. Le Projet comprend à la fois des travaux liés au raccordement des parcs éoliens Mont Sainte-Marguerite, Nicolas-Riou et Roncevaux (le Plateau 4) au réseau de transport et des travaux de renforcement de ce réseau qui sont requis pour assurer l'intégration de la production éolienne. Les mises en service des parcs éoliens sont prévues en décembre 2016 et décembre 2017, et celles des travaux de renforcement du réseau de transport sont prévues en décembre 2017 et novembre 2019. Le coût total du Projet s'élève à 300,4 M\$ et est attribué à la catégorie d'investissement « Croissance des besoins de la clientèle ».

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **27 octobre 2016 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **3 novembre 2016 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et le *Règlement* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca